

# Politique de Confidentialité et Condition Générales de Ventes

## Article préliminaire et champ d'application

Cette entente est dénommé « Conditions Générales de Vente », ou « CGV » dans le présent document.

Ces Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des ventes conclues entre:

l'OBNL Agile Montréal

2435, rue Davidson

Longueuil (Québec) J3Y5E5 Canada

cultureproduit@agilemontreal.ca

(ci-après désigné l'« Organisme »)

et des acheteurs de billets

(ci-après désigné « Client » ou « Clients »)

pour l'événement Culture Produit 2026.

(ci-après désigné l'« Événement »).

Ces Clients achètent ces billets pour des participants

(ci-après désigné « Participant » ou « Participants »).

Le Client peut être un Participant de l'Événement si le billet est acheté à son nom.

Il peut aussi acheter un billet pour une personne tierce et ne pas être Participant de l'Événement.

Dans le cadre de l'Événement, l'Organisme organise un congrès en présentiel dans un lieu dédié à accueillir une centaine de personnes. Au cours de ce congrès, les Participants participeront à des conférences, des ateliers, des keynotes et toutes activités en lien avec le produit et l'agilité.

Afin de pouvoir y assister, des billets sont proposés à la vente exclusivement via notre site et notre fournisseur EventBrite.

Les présentes CGV précisent notamment les conditions d'achat immédiat, de passation de commande, de paiement, de modification, d'annulation, et de remise ou de livraison des billets commandés.

Les offres de billets s'entendent dans la limite des stocks disponibles.

Les présentes CGV s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions.

Ces CGV sont systématiquement communiquées à tout Client préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de commande et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes CGV et les avoir acceptées avant son achat immédiat ou la passation de sa commande, étant précisé que le paiement emporte leur acceptation.

En effectuant leur commande, les Clients déclarent avoir pris connaissance et accepté les présentes Conditions Générales de Vente.

Il a également pris connaissance et accepté les conditions d'admission mentionnées sur le site internet de l'Évènement et la billetterie.

Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client, est celle en vigueur à la date de l'achat immédiat ou de la passation de la commande.

## **Art. 1: Conditions générales**

### **1) Les billets d'accès**

Les billets sont nominatifs. Ils ne sont ni repris, ni échangés sauf erreur de date ou d'horaire sur le billet, ni remboursés en cas de perte ou de vol. Il ne sera délivré aucun duplicata au Participant ou au Client.

Leur revente est interdite.

Le billet devra être présenté au bureau d'accueil lors de l'arrivée du Participant le jour de l'Évènement.

L'Organisme peut refuser l'accès à l'Évènement au Participant si:

- si le Participant ne détient pas le billet d'accès
- s'il ne détient pas de pièce d'identité prouvant son identité si l'Organisme lui demande
- s'il ne détient pas de justificatif d'études, pour l'achat de billet étudiant.

Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur.

## **2) Droit à l'image des Participants**

Les Participants sont avertis que des clips vidéo sont tournés et que des photos sont prises pour les besoins de la communication de l'Organisme pendant et après l'évènement. Leur image est donc susceptible d'y figurer.

Par l'achat de billet et la participation à l'Événement s'en suivant, le Client autorise donc l'exploitation de l'image du Participant pour lequel le billet a été acheté. En conséquence, il ne pourra pas, par la suite, reprocher cette exploitation à l' Organisme ni se servir de cette circonstance pour invoquer un quelconque préjudice ouvrant droit à indemnité.

## **3) Modification des horaires ou du programme**

L'Organisme se réserve la possibilité de modifier les horaires et le programme. Les modifications des horaires, du programme le jour de l'évènement ne peuvent donner lieu à un remboursement excepté en cas d'annulation complète de l'évènement. Dans ce dernier cas, seuls les billets seront remboursés.

## **Art. 2: Tarifs**

Les prix des billets sont indiqués en Dollars canadiens.

Les taxes TVS et TVQ ne sont pas comprises ainsi que les frais de notre billetterie EventBrite de 3,50 % + \$ 1,29 par billet.

Les frais fixes de gestion de 20 \$ CAN sont inclus.

Seul le paiement en ligne par carte de crédit ou Paypal est autorisé. Les frais liés à la carte de crédit ou Paypal sont payés par l'Organisme.

Les tarifs des billets sont différents selon la période ou la typologie du billet lors de l'achat.

## **Art. 3 : Réservation en ligne**

### **1) Disponibilité**

La réservation de billet s'effectue en temps réel. Notre serveur informe le Client en temps réel sur la disponibilité au moment de la commande.

Lors de l'achat du billet, la fenêtre de commande contient un récapitulatif de la commande que le Client est en passe de faire. Cette page n'informe le Client que sur la commande en cours. Cette page ne constitue pas une preuve de réservation ferme. La commande n'est définitive qu'une fois le paiement validé et la réception de la confirmation d'achat sur l'adresse courriel fournie par le Client lors de l'achat. L'Organisme ne peut être tenu responsable des erreurs commises par le Client lors

de la commande (nom incorrect, prénom incorrect, adresse incorrecte, adresse courriel incorrecte, n° de carte erronée...).

## **2) Paiement**

Le paiement par carte de crédit ou Paypal correspond à un achat ferme et définitif dans la mesure où le paiement est accepté par la banque du Client. Le système de règlement par carte de crédit ou Paypal est doté d'un protocole de sécurisation qui permet d'effectuer les transactions en toute sécurité.

## **3) Confirmation de la commande**

Un courriel confirmant l'achat des places pour l'Événement est envoyé à l'adresse courriel saisie par le Client lors de la commande. Ce courriel tient lieu de preuve d'achat et de billet d'accès à l'Événement et provient de EventBrite. Le Client reçoit également une confirmation de paiement par Paypal. L'Organisme incite donc le Participant et le Client à consulter leur messagerie électronique et à garder le courriel de confirmation. En cas de non-réception de ce courriel, le Participant ou le Client doit vérifier le dossier pourriel et s'il n'y est pas, le Participant ou le Client doit envoyer un courriel à [info@agiletourmontreal.com](mailto:info@agiletourmontreal.com).

## **4) Obtention des billets**

Le Participant recevra directement dans la boîte courriel, fournie lors de la commande, avec le message confirmant l'achat des billets.

Attention! Le Participant doit garder ce courriel, il contient le billet et celui-ci doit être présenté à l'accueil le jour de l'événement. En cas de non présentation du billet, l'Organisme peut refuser l'accès du Participant à l'événement.

## **5) Obtention de la facture**

Suite à l'achat du billet, si le Client désire recevoir la facture détaillée mentionnant les TPS / TVQ, l'Organisme invite le Client à se connecter à son compte EventBrite et de récupérer la facture.

Pour toute difficulté, le Client peut contacter l'Organisme en envoyant un courriel à l'adresse [cultureproduit@agilemontreal.ca](mailto:cultureproduit@agilemontreal.ca)

# **Art. 4 : Modification ou annulation d'une commande**

## **1) Modification du fait du client**

Le client qui a déjà fait des réservations et dont le paiement a été effectué par carte de crédit ou Paypal peut ajouter une nouvelle commande à son panier. Cependant, il ne peut en aucun cas modifier de lui-même les billets d'une commande réglée sans

contacter au préalable l'Organisme Communauté Agile de Montréal par mail au [cultureproduit@agilemontreal.ca](mailto:cultureproduit@agilemontreal.ca)

Les billets étant nominatif, le transfert de billet d'une personne à une autre n'est pas possible.

## **2) Annulation du fait du Client**

Toute annulation du fait du Client, ne donnera lieu à un remboursement du billet que dans les modalités prévues dans ce paragraphe.

Le remboursement, s'il y a lieu, s'effectuera directement sur le compte de la carte de crédit ou du compte Paypal indiqué par le Client lors de l'achat du billet sous un délai de 7 jours maximum.

Les frais de transport, d'hébergement, de vestiaire ou tous les autres frais restent à la charge du Client ou du Participant.

Toute annulation d'un billet doit être notifiée à l'Organisme via un courriel à l'adresse [cultureproduit@agilemontreal.ca](mailto:cultureproduit@agilemontreal.ca)

Dans le cas où le Participant ou le Client annule un billet dans un délai de moins de 7 jours de la date de l'Événement, aucun remboursement ne pourra être fait. Cela veut aussi dire que les billets achetés par le Client durant les 7 jours avant l'Événement sont des ventes finales non remboursables.

Dans le cas où le Participant ou le Client annule un billet plus de 7 jours avant l'Événement, le Client pourra demander le remboursement du prix du billet. Cependant, l'Organisme conservera les frais fixes de gestion de 20 \$ CAN sur le prix du billet.

## **3) Modification ou annulation du fait d'un prestataire**

En cas de force majeure ou l'annulation d'un partenaire ou d'un fournisseur de l'Organisme, le Participant doit, après en avoir été informé par l'Organisme:

- soit annuler la commande
- soit accepter la modification proposée.

Lorsque l'annulation est demandée dans ce cadre, un remboursement sera effectué directement sur le compte de la carte de crédit ou du compte Paypal indiqué par le Client lors de l'achat du billet sous un délai de 7 jours maximum.

Les frais de transport, d'hébergement, de vestiaire ou tous les autres frais restent à la charge du Client ou du Participant.

En cas de non réponse du Participant sous un délai de 7 jours, l'Organisme considérera que le Participant accepte les modifications proposées et aucun remboursement ne sera alors possible.

#### **4) Non-présentation du Participant lors de l'Évènement**

La non-présentation du Participant au bureau d'accueil le jour de l'Évènement ne donne pas droit au remboursement. L'Organisme conserve alors le montant total de la commande.

#### **Art. 5 - Non respect des règles et des lois**

Le participant ne doit pas :

- enfreindre d'une manière quelconque les droits d'autrui,
- agresser verbalement ou physiquement quiconque,
- proférer une menace physique ou verbale ou des injures envers quiconque,
- tenir des propos vulgaires, obscènes, ou autrement répréhensibles,
- avoir une conduite qui empêche un autre participant de jouir de l'Évènement,
- encourager une conduite qui constituerait une infraction criminelle, qui donnerait lieu à une responsabilité civile ou autrement violerait une loi,
- enfreindre la loi,
- contrevenir au règlement intérieur de l'Université du Québec à Montréal
- contrevenir aux règles édictées et partagées par l'Organisme.

Dans ce cas, à la discrétion des représentants de l'Organisme, le Participant peut se voir exclu de l'Évènement par les représentants de l'Organisme et peut faire l'objet de poursuites judiciaires de la part de l'Organisme.

De plus, dans ce cas, le Participant ne pourra pas demander à l'Organisme un quelconque remboursement de son billet.

#### **Art. 6 - Clause de non-responsabilité pour le matériel volé ou endommagé**

L'Organisme décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dommage causé au matériel appartenant au Participant ou aux tiers pendant la durée de l'Évènement. Les Participants sont responsables de la sécurité de leurs biens personnels et sont encouragés à prendre les mesures nécessaires pour assurer leur protection.

Les Participants reconnaissent et acceptent que l'Organisme ne pourra être tenu responsable de tout vol, perte ou dommage survenu lors de l'Évènement, qu'il soit dû à des actes intentionnels, à une négligence ou à tout autre facteur indépendant de la volonté de l'Organisme.

En conséquence, les Participants renoncent à tout recours, réclamation ou action légale à l'encontre de l'Organisme en cas de vol, de perte ou de dommage survenant à leur matériel pendant l'Évènement.

Les Participants sont invités à souscrire une assurance adéquate pour couvrir leur matériel et tout autre bien de valeur pendant la durée de l'Évènement.

En achetant un billet, les Participants déclarent avoir lu, compris et accepté les termes de cette clause de non-responsabilité concernant le matériel volé, perdu ou endommagé lors de l'Événement.

## **Art. 7 – Réclamation**

Toute réclamation relative à une commande doit être adressée à l'Organisme par courriel à l'adresse [cultureproduit@agilemontreal.ca](mailto:cultureproduit@agilemontreal.ca) dans un délai inférieur à 7 jours après l'Événement.

Cette section vise à informer le Client sur les renseignements personnels collectés par l'Organisme concernant le Participant, sur la manière dont ils sont utilisés dans le cadre de l'Événement par l'Organisme ainsi que sur les droits du Participant.

En vertu de l'article 2 de la loi québécoise P-39.1, est un renseignement personnel tout renseignement qui concerne une personne physique et permet de l'identifier.

## **Art. 8 – Confidentialité et renseignements personnels**

Pour plus de détails à ce sujet, vous pouvez parcourir notre [politique de confidentialité](#).

## **Art. 9 – Droit applicable**

Les présentes Conditions de Générales de Vente sont régies par le droit applicable dans la province de Québec et doivent être interprétées conformément à ce droit.

Dans l'éventualité où toute disposition particulière des présentes Conditions Générales de Vente était jugée invalide par un tribunal compétent, cette invalidité ne touchera d'aucune façon l'esprit ou la portée des présentes Conditions de Générales de Vente, dont toutes les autres dispositions demeureront par ailleurs exécutoires.

## **Art. 10 – Règlement des différends**

En cas de litige, les parties conviennent de tenter de résoudre le différend par la médiation avant de recourir à la voie judiciaire.

Tout litige se rattachant aux présentes Conditions Générales de Vente doit être exclusivement soumis à un tribunal compétent du district judiciaire de Québec, province de Québec.